

# Déclarations

## Avant ouverture et exploitation



### Mes contacts

Service Commerce :  
commerce@larochesuryon.fr

Service intercommunal  
Autorisation droits des sols :  
accueilads@larochesuryon.fr

Mission sécurité des ERP :  
commissionlocalesecurite@  
larochesuryon.fr

Service Gestion du Domaine  
Public et du Stationnement :  
geodp@larochesuryon.fr

Service Déchets  
dechets@larochesuryon.fr

N'hésitez pas à contacter  
ces services préalablement à  
tout dépôt de dossier, afin de  
vous assurer des démarches  
nécessaires ou de la conformité  
de votre projet.

L'info en +

### Demande collecte de Déchets

Prise de contact auprès du service  
déchets par mail :  
dechets@larochesuryon.fr  
VOIR MEMO Déchets pour  
connaître les différents  
abonnements.

DELAI \*: 1 mois



## Quels travaux ? Quelles démarches ?

TRAVAUX ENVISAGÉS	DOCUMENTS NÉCESSAIRES	SERVICE À CONTACTER	DÉLAIS* Administratifs
Reprise d'un commerce sans travaux et avec la même activité	Pas de déclaration spécifique		
Pose ou modification d'une enseigne en conformité avec le RLP de la ville.	<b>Demande d'enseigne</b> Cerfa n° 14798 01 Plan cadastral Photos avant/après	Service Commerce (Avec avis conforme de l'architecte des bâtiments de France) (ABF) pour les zones classées patrimoine remarquable	2 mois
Travaux : aménagements, modification de l'établissement recevant du public .	<b>Autorisation de travaux - AT</b> Cerfa n° 13824*04 + Notice de sécurité suivant la jauge accueillie effectif inférieur à 19 pers ou de 19 à 200 personnes. + La notice accessibilité + Un plan masse, un plan de situation et plan établissement	Service Intercommunal Autorisation Droit des Sols	4 mois
Travaux modifiant l'aspect extérieur : peinture, ravalement, devanture commerciale, ajout porte extérieure...	<b>Déclaration préalable - DP</b> Cerfa n° 13404*10	Service Intercommunal Autorisation Droit des Sols	1 mois hors secteur ABF ou 2 mois secteur ABF
Changement de destination modifiant les structures porteuses ou façades <i>Ex: changement d'un logement/bureau en commerce</i>	<b>Permis de construire - PC</b> Cerfa n° 13409*11 <i>Un PC inclut AT</i>	Service Intercommunal Autorisation Droit des Sols	5 mois
Demande de passage de la commission de sécurité <i>2 Cas : établissement avec piste de danse - effectif 120 pers Etablissement sans piste de danse avec effectif de + 200 pers.</i>	Dépôt réalisé de l'AT ou PC + Notice de sécurité + Notice d'accessibilité + Un plan masse, un plan de situation, les plans avant et après travaux intérieurs et extérieurs avec les cheminements à l'échelle  + Les travaux doivent être réalisés + supervision et validation d'un bureau de contrôle	Mission sécurité des ERP	1 mois

\* Délais indicatifs

# CHR ? Quelles démarches ?

## Restaurants, bars, établissements de nuits

BESOINS	DOCUMENTS NÉCESSAIRES	SERVICE À CONTACTER	DÉLAIS* Administratifs
Une extraction pour les établissements de restauration	Respect du RSD Travaux à intégrer dans une DP et AT et PC – voir précédemment	Service Intercommunal Autorisation Droit des Sols	DP – 1 ou 2 mois AT – 4 mois PC - 5 mois
Une terrasse sur le domaine public et ou un chevalet. Mobilier éphémère	Autorisation d'occupation du domaine public temporaire - AOT - arrêté <b>Formulaire site web : demande d'installation d'une terrasse (pro)</b>	Service Gestion du Domaine Public et du Stationnement	2 mois
Une terrasse pérenne avec modification de l'aspect extérieur en secteur ABF	<b>Déclaration préalable</b> construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire Cerfa n° 13404*10	Service Intercommunal Autorisation Droit des Sols	2 mois
Déclaration d'une licence (petite ou grande restauration/ licence 3 ou 4)	Un permis d'exploitation obtenu après avoir suivi une formation obligatoire et spécifique auprès d'un centre de formation agréé par le Ministère de l'intérieur. + Une déclaration en mairie <i>Voir éléments ci-dessous</i>	Service Commerce	au moins 15 jours avant le début de l'exploitation.
Licence à emporter – petite ou grande	Une déclaration en mairie : Copie CNI + Kbis de moins de 3 mois + Cerfa 11542*05 + copie extrait du bail lié à la licence	Service Commerce	
Transfert de licence – licence émanant de l'extérieur de la ville + débit de boissons établissement avec piste de danse.	Demande en Préfecture	tél. 02.51.36.70.44 <a href="https://www.vendee.gouv.fr/debits-de-boissons-a2518.html">https://www.vendee.gouv.fr/debits-de-boissons-a2518.html</a>	
Une autorisation d'ouverture tardive (2 ans ou exceptionnelle)	Formulaire en Préfecture A transmettre en mairie en amont du dépôt en Préfecture Cf Arrêté préfectoral n° 16/ CAB/670 du 17 octobre 2016	Préfecture A noter charte existante en Préfecture	30 à 45 jours avant
Sonorisation	Étude de l'impact des nuisances sonores	Préfecture	
Une animation sur le domaine public (inauguration, anniversaire du commerce) ou évènement	Déclaration en ligne : « <b>déclarer une manifestation</b> »	Site internet de la ville	1 mois avant

\* Délais indicatifs